



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2019
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

Sur convocation individuelle écrite de Mme le Maire, en date du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 23 septembre 2019 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LORENTZ Jean-Marc, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, BAPST André, PFISTER Jean-Philippe, MATHIEU Béatrice, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, FISCHER Norbert, PORTAZ Pilar, BAPST Grégory, ECKERT Christian, HANSEN Frédéric, BRUNEAU Danièle, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain, GAUFILLET Jean-Paul, THILLOY Eric.

Membres excusés : LAUFFENBURGER Evelyne qui a donné procuration à LECKLER Michèle, JAEGER Christiane qui a donné procuration à MATHIEU Béatrice, STEINLE Cédric qui a donné procuration à BAPST André, GUTH Lucien qui a donné procuration à GAUFILLET Jean-Paul, GOETZ Nadine.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Frédéric HANSEN qui siège pour la 1^{ère} fois au Conseil Municipal.

**2019-050 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019 ET DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 1^{er} juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

Désigne à l'unanimité, Mme Valérie SCHOCH, directrice générale des services, comme secrétaire de séance.

Arrivée de M. Jean-Paul GAUFILLET à 20h05.

2019-051 EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON CYCLABLE ENTRE LA RUE DU RHIN ET LA RUE SAINT PAUL A PLOBSHEIM – ACQUISITIONS FONCIERES

Mme le Maire explique que le complexe sportif du Langensand génère un important trafic au Nord de Plobsheim.

Aussi, une première liaison cyclable a été réalisée le long de la rue du Rhin en 2016 afin de sécuriser les modes doux de déplacements jusqu'à cet équipement.

La fréquentation de cet ouvrage spécifiquement par les enfants de la Commune, nécessite de conforter la première réalisation par l'aménagement d'un nouveau tronçon de liaison cyclable (voir plans joints à la convocation).

En effet, ce dispositif permettrait de rejoindre la voie cyclable de la rue Saint Paul en sortie de ville et demeure la solution la plus satisfaisante pour garantir la sécurité des usagers.

Les démarches amiables en vue d'acquérir les terrains concernés ont été entreprises par la Commune de Plobsheim et l'Eurométropole de Strasbourg sans succès jusqu'ici.

Aussi, afin de garantir à l'Eurométropole de Strasbourg la complète maîtrise foncière de l'assiette de son projet, il est envisagé de requérir la déclaration d'utilité publique (DUP) auprès du Préfet conformément aux articles L1 et R112-4 du Code de l'expropriation.

Cette procédure se justifie par le caractère d'intérêt général du projet de voie de liaison cyclable, permettant de sécuriser le déplacement des cyclistes en sortie de village, en direction de l'équipement sportif du Langensand.

Le service du Domaine a estimé la valeur des terrains classés en zone UXb1 au Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole à 4 200 € l'are ; le terrain classé en zone A1 a été évalué à 75 € l'are.

Le montant des dépenses d'acquisitions foncières est estimé à ce jour à 18 891,55 € (indemnité de remploi comprise).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable aux acquisitions foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation des parcelles constituant l'emprise du projet de voie de liaison cyclable entre la rue du Rhin et la rue Saint Paul à Plobsheim par l'Eurométropole de Strasbourg.

2019-052 COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'EXERCICE 2017

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au Maire de Plobsheim, comme il l'a été aux Maires des Communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg (rapport joint à la convocation).

Mme le Maire explique qu'à terme, la Commune risque d'être impactée par un recalcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, la Chambre Régionale des Comptes pointe une tarification différente pour un même service selon que l'on habite à Strasbourg, en 1^{ère} ou en 2^{ème} couronne.

Le Conseil Municipal,

- Vu la saisine de la Chambre régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,
- Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

Après en avoir débattu,

Prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

2019-053 COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR LES EXERCICES 2012 A 2016

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg – Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au

Maire de Plobsheim, comme il l'a été aux Maires des Communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg (rapport joint à la convocation).

Le Conseil Municipal,

- Vu la saisine de la Chambre régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,
- Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

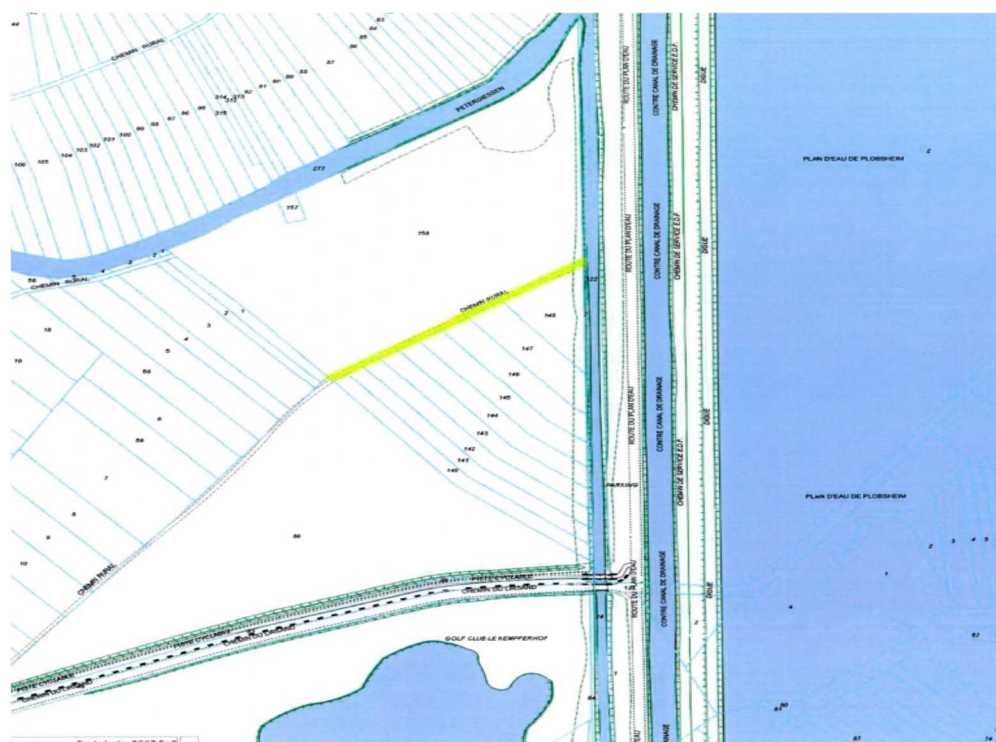
Après en avoir débattu,

Prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

2019-054 DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL CADASTRE SECTION 46 PARCELLE N° 149 EN VUE DE SON ALIENATION

Mme le Maire explique à l'assemblée que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la Commune. Ils peuvent, par conséquent, être aliénés lorsque leur désaffectation à l'usage du public est constatée.

Le chemin rural cadastré section 46 parcelle n° 149 d'une superficie de 4,70 ares permet l'accès aux parcelles situées section 46 n° 158, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147 et 148.



L'ensemble de ces parcelles a été acquis par la SAS du Golf du Kempferhof à Plobsheim. Ce chemin rural n'a donc plus de fonction de desserte des parcelles, ni vocation de voie de circulation étant situé en impasse.

Par conséquent, ce chemin ne satisfaisant plus l'intérêt général, il convient de constater sa désaffectation à l'usage du public.

A l'issue de cette désaffectation, une procédure d'aliénation du chemin rural pourra être entreprise. Cette dernière est constituée par une enquête publique de 15 jours consécutifs, suivie d'un rapport de conclusions remis par le Commissaire Enquêteur, dans un délai d'un mois, puis d'une validation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les Articles L. 161-1 et L. 161-10,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural,
- **DECIDE** de lancer la procédure d'aliénation,
- **APPROUVE** le lancement de l'enquête publique,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire, ou son représentant, de signer tous documents concourant à la mise en œuvre de cette délibération.

2019-055 DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS - RAPPORTS D'ACTIVITE 2018

a) GESTION ET EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL « LES PETITS ECUREUILS »

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public doit être transmis par le délégataire à la Commune.

Mme Michèle LECKLER informe l'assemblée qu'une nouvelle directrice, Mme Rachel STOCK, a pris ses fonctions à la crèche. Concernant l'année 2018, les prévisions budgétaires ont été respectées.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 du multi-accueil « Les Petits Ecoreuils » dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

b) ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, DE JEUX ET DE DETENTE EN DIRECTION DES JEUNES DE LA COMMUNE DE 10 à 18 ANS

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public doit être transmis par le délégataire à la Commune.

Mme Michèle LECKLER indique que les prévisions budgétaires ont été respectées. L'OPAL a souligné sa volonté de créer un lien entre l'accueil périscolaire et l'animation jeunes. Les enfants, notamment la tranche des 10-14 ans, adhèrent au projet.

M. Jean-Paul GAUFILLET souligne que la contribution communale aux budgets de la crèche et du périscolaire est cohérente, alors que le financement de l'animation jeunes est bien plus important, 91 % du budget. Il s'interroge sur le mode de financement de ce service et sa viabilité.

Mme Michèle LECKLER répond qu'il s'agit d'un financement différent pour l'animation jeunes. En effet, ce service, plébiscité par les Plobsheimois et dont la fréquentation ne cesse d'augmenter, est porté par la Commune. Il s'agit là d'un choix clairement affiché : les enfants profitent gratuitement des animations proposées. Elle rajoute qu'une réflexion a déjà été menée en vue d'une participation annuelle des parents mais n'a pas abouti.

Mme Michèle LECKLER rappelle qu'environ 50 enfants / mois fréquentent l'animation jeunes et y trouvent un endroit convivial pour s'y rencontrer.

Mme Anne-Catherine WEBER explique qu'à la crèche et au périscolaire, la fréquentation des enfants est définie par contrat alors qu'à l'animation jeunes, les enfants sont libres de prendre part ou non aux animations proposées. Une participation financière des parents est sollicitée uniquement pour les sorties du type cinéma, parcs d'attraction, etc.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 « Animation jeunes » dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

c) **GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE « LES PETITS REPORTERS »**

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public doit être transmis par le délégataire à la Commune.

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, rappelle que la fréquentation du périscolaire est stable (il affiche complet), avec toutefois une légère augmentation de la fréquentation le mercredi. Les inscriptions se sont bien déroulées cette année, elles ont été correctement gérées en amont et les critères clairement indiqués aux parents.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 du périscolaire « Les Petits Reporters » dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

d) **CRECHE L'ARBRE A BULLES A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN : LOCATION DE BERCEAUX**

La Commune loue deux berceaux auprès de la crèche « L'arbre à bulles » à Illkirch-Graffenstaden.

Le rapport d'activité 2018 est présenté à l'assemblée, pour information, par Mme Michèle LECKER. Elle précise que la Commune est vigilante à l'engagement de l'Arbre à bulles notamment concernant le taux d'occupation des berceaux par des Plobsheimois.

2019-056 RAPPORT DE LA COMMISSION SENIORS DU 3 JUILLET 2019

M. Charles BAPST retrace les différents points évoqués lors de la commission Seniors du 3 juillet 2019.

M. Jean-Paul GAUFFILET demande si un seul fournisseur a été contacté pour le repas de Noël des Seniors.

La consultation a été publiée sur le site internet de la Commune ainsi que sur la plateforme de dématérialisation Alsace Marchés Publics.

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, rappelle que le projet Maison De Gail a été présenté lors de la commission plénière du 28 août 2019 et qu'une visite du bâtiment, à l'attention des Conseillers Municipaux, a été organisée le 10 septembre 2019. La Commune est dans l'attente du retour de l'estimation du bien par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la commission Seniors dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

2019-057 COMMUNICATIONS

a) Conseil de l'Eurométropole du 28 juin 2019

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation pour la réunion du Conseil Municipal.
Le compte-rendu de la séance du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2019 peut être consulté à la mairie ou sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

b) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal du 16 février 2015

1) *Décisions en matière de marchés publics*

Le tableau des marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire a été joint au rapport de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en matière de marchés publics.

2) *Décisions prises en matière de préemption urbain*

Le tableau des déclarations d'intention d'aliéner a été joint au rapport de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en matière d'urbanisme.

c) Urbanisme – dossiers déposés

Le tableau des dossiers déposés a été joint au rapport de synthèse.

Arrivée de M. Frédéric HANSEN à 20h30.

d) Rentrée des classes 2019/2020

Mme le Maire informe l'assemblée que la rentrée scolaire 2019/2020 s'est bien déroulée. Elle présente les effectifs des écoles ainsi que les gros travaux effectués durant les vacances d'été.

Ecole du Château :

184 élèves répartis en 5 classes monolingues (132 élèves) et 2 classes bilingues (52 élèves)

Ecole de la Scierie :

108 élèves répartis en 4 classes monolingues (82 élèves) et 1 classe bilingue (26 élèves).

Ouverture d'une classe monolingue à la rentrée.

Ecole Maternelle du Centre :

43 élèves répartis en 2 classes monolingues

Ecole Maternelle du Moulin :

82 élèves répartis en 2 classes monolingues (34 élèves) et 2 classes bilingues (48 élèves)

e) Commission Affaires scolaires - COPIL école Au fil de l'eau

La commission Affaires Scolaires et le COPIL groupe scolaire ont effectué une visite du chantier de l'école Au fil de l'eau ainsi que des écoles maternelles le mardi 17 septembre 2019. Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, explique que pour l'instant le chantier avance dans les délais impartis tout en respectant le budget prévisionnel.

f) Schéma Directeur d'Assainissement

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, informe l'assemblée que les travaux ont pris du retard (trottoirs rue Aristide Briand, problèmes techniques...). Elle rappelle que les trottoirs sont mis aux normes dès que la configuration de la rue le permet. Tout comme la rue de l'Eglise, les rues Saint Paul et Moulin bénéficieront d'une réfection complète de voirie.

g) Commission Environnement / Sécurité

La commission environnement/sécurité s'est réunie le mardi 27 août 2019 en vue d'établir le palmarès de l'édition 2019 du concours des maisons fleuries.

M. Martin SCHWENTZEL explique que le fleurissement est en déclin et qu'il a constaté que des plantations moins consommatrices d'eau étaient privilégiées par rapport au fleurissement traditionnel.

M. Jean-Paul GAUFILLET estime que cela est normal, les habitants souhaitent préserver la ressource en eau.

Mme Rachel BAUER indique que la région reste relativement fleurie par rapport à d'autres.

h) Eurométropole de Strasbourg (EMS) – SIRAC

Le bilan 2018 des accidents corporels survenus sur le territoire de l'EMS ainsi que le rapport annuel 2018 des analyses de trafic réalisées ont été transmis à la Mairie. Mme le Maire informe l'assemblée des données concernant Plobsheim.

Les documents sont consultables à la Mairie.

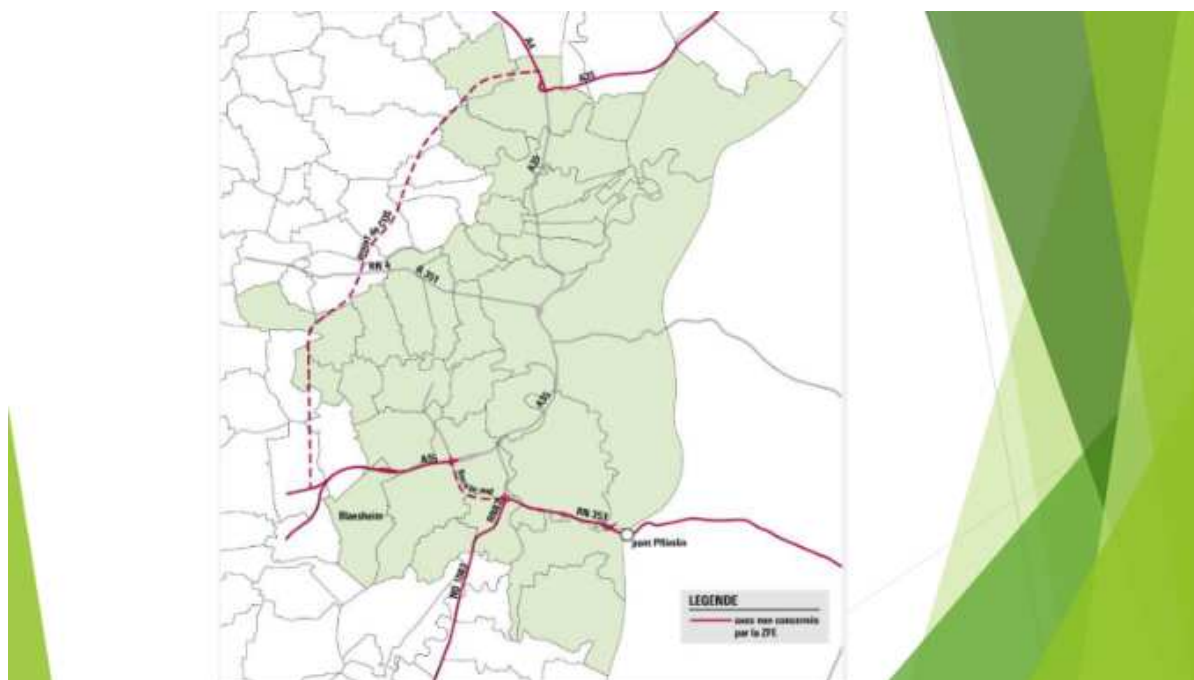
i) Eurométropole de Strasbourg (EMS) – Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Mme le Maire, Anne-Catherine WEBER, rappelle que l'Etat encourage les collectivités à créer des Zones à Faibles Emissions en vue d'améliorer la qualité de l'air.

Elle présente la proposition de l'EMS :

Déploiement d'une Zone à Faibles Emissions – projet :

- ✓ sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg incluant le système autoroutier et les voiries aujourd'hui nationales, avec les seules exceptions mentionnées sur la carte
- ✓ s'appliquant à tous les types de véhicules motorisés : voitures particulières, véhicules légers, poids-lourds, autobus et autocars, deux roues motorisés.
- ✓ en plusieurs étapes successives :
 - Interdiction des véhicules non classés au 1er janvier 2021
 - Interdiction des véhicules Crit'Air 5 au 1er janvier 2022
 - Une consultation citoyenne permettra de déterminer le calendrier de déploiement de l'interdiction des véhicules essence et diesel Crit'Air 4, Crit'Air 3, Crit'Air 2 dans la période comprise entre 2023 et 2030 au plus tard.



Conditions de réussite de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions :

- ✓ la concertation et l'accompagnement dans la démarche des maires des 33 communes de l'EMS
- ✓ la co-construction avec les professionnels
- ✓ la mise en œuvre d'une consultation citoyenne
- ✓ la mise en œuvre d'un contrôle efficace (contrôle sanction automatisé).

Mme le Maire fait part de sa crainte concernant la mise en place de contrôles automatiques qui risquent de reporter le flux de circulation sur les axes non équipés de systèmes de contrôle et pour lesquels aucune réflexion n'est en cours.

La Ville de Strasbourg se désolidarise de l'EMS et projette d'adopter ce soir en Conseil Municipal le calendrier suivant :

- 1er janvier 2021 : interdiction des véhicules Non classés ;
- 1er janvier 2022 : interdiction des Non classés et Crit'Air 5 ;
- 1er janvier 2023 : interdiction des Non classés et Crit'Air 5 et 4 ;
- 1er janvier 2024 : interdiction des Non classés et Crit'Air 5, 4 et 3 ;
- 1er janvier 2025 : interdiction des Non classés et Crit'Air 5, 4, 3 et 2.

Mme le Maire rajoute que, compte tenu de ce dispositif, Plobsheim devra renouveler son parc automobile. La Commune n'a cependant pas les moyens financiers nécessaires pour procéder à ce renouvellement et certains véhicules n'existent pas en version autre au diesel.

Elle relève avec satisfaction que les agents de la Commune ont très vite adopté le nouveau véhicule électrique.

Elle déplore que les mesures d'accompagnement soient inexistantes, notamment pour les foyers à faibles revenus pour lesquels l'acquisition d'un véhicule propre sera problématique.

j) Terre de jeux – JO Paris 2024

Paris 2024 a lancé le label « Terre de Jeux 2024 » pour engager tous les territoires de France autour de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Mme le Maire propose à l'assemblée de candidater au label Terre de Jeux 2024 et d'intégrer la liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024. En effet, le complexe sportif du Langensand (unique salle de l'EMS présentant un seul marquage au sol) ainsi que le Golf pourraient présenter un intérêt.

k) Comité de jumelage Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Dans le cadre du jumelage, les Plobsheimois ont effectué un voyage à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. Les Port-Foyens avaient préparé une exposition très intéressante sur l'évacuation des Plobsheimois durant la seconde guerre mondiale dans leur Commune. Elle sera présentée à Plobsheim au marché de Noël, puis sera installée dans la salle de Conseil Municipal et sera accessible durant les horaires d'ouverture de la Mairie. Les écoliers pourront également la visiter.

l) Journées du Patrimoine

Mme Michèle LECKLER remercie les intervenants qui ont participé aux journées du Patrimoine pour leur mobilisation.

m) Lilly Day of Service

Mme Michèle LECKLER rappelle que le Lilly Day of Service aura lieu le jeudi 26 septembre 2019. 55 participants œuvreront sur des chantiers de la Commune.

n) Journée citoyenne 2020

Mme Michèle LECKLER informe l'assemblée que la Journée Citoyenne a été fixée au 16 mai 2020. En effet, en raison des impératifs calendaires, il était nécessaire de retenir une date. L'organisation de cette manifestation restera à confirmer par la nouvelle équipe municipale.

o) Matériel de l'ancienne Forge

M. Grégory BAPST informe l'assemblée que le matériel de l'ancienne forge est stocké chez lui. Il propose de réfléchir à la mise en valeur de ces pièces. Elles pourraient éventuellement être disposées dans l'entrée de la Forge ?

p) Fibre

Mme Pilar PORTAZ et M. Alain LARUELLE s'inquiètent du déploiement de la fibre. Ils craignent que seuls certains endroits soient éligibles.

M. Jean-Marc LORENTZ répond qu'il faut s'adresser aux prestataires d'accès Internet qui proposent l'accès à la fibre.

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, indique qu'elle va prendre l'attache d'Orange pour s'assurer que l'ensemble de la Commune bénéficiera de la fibre lorsque les travaux de câblage seront terminés comme cela avait été annoncé.

q) **Sacs de tri**

M. Jean-Paul GAUFILLET souhaite savoir si des sacs de tri sont disponibles en mairie.
Mme le Maire répond par la négative. Elle va interroger l'EMS à ce sujet. Il serait en effet intéressant de renouveler l'opération de distribution de sacs.

2019-058 QUESTIONS ORALES

Néant

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal :
04 novembre 2019
16 décembre 2019

La séance est levée à 21h04.